Semer les graines de la réconciliation

Dans les forêts urbaines au Canada

Reconnaissance du territoire

Nous reconnaissons que la terre sur laquelle nous nous réunissons aujourd'hui est le territoire traditionnel non cédé et non renoncé de la Nation wolastogey. Ce territoire est couvert par les traités de paix et d'amitié que les Wolastoqiyik, Peskotomuhkatiyik (Passamaquoddys) et Mihkomak (Mi'kmags) ont signé pour la première fois avec la Couronne britannique en 1725. Ces accords ne portaient pas sur la cession de terres et de ressources, mais reconnaissaient les titres des Wolastogiyik et Mi'kmags, et établissaient les règles de ce qui était censé être une relation permanente entre ces nations et la Couronne britannique.



Objectifs de la séance d'aujourd'hui

- 1. Déterminer les possibilités de collaboration avec les collectivités autochtones et intégrer leurs points de vue dans les projets de couvert forestier des villes.
- 2. Explorer les appels à l'action de la CVR et reconnaître l'importance culturelle et écologique des arbres d'un point de vue autochtone.
- 3. Comprendre comment la réconciliation peut améliorer les projets municipaux et s'engager à adopter des pratiques inclusives axées sur l'équité.





La Forêt guérisseuse de Ma Matow Sakow

Traduction de *la Forêt miraculeuse* en Cri, la Forêt guérisseuse de Ma Matow Sakow est un projet de remise à l'état sauvage mené en partenariat avec la Ville de Wetaskiwin, en Alberta, sous la direction de l'aînée Ivy Raine de la bande Louis Bull.

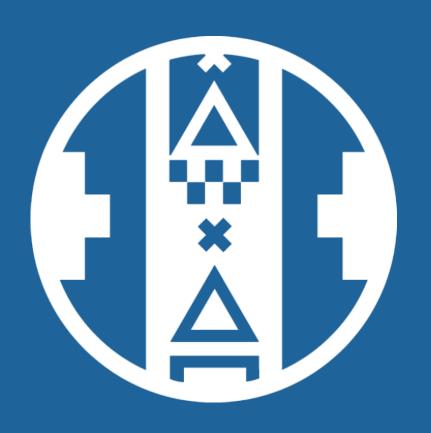
On y transforme un ancien site d'enfouissement de 3,3 hectares en un symbole vivant de réconciliation; la Forêt abritera 6 660 arbres et plantes d'importance culturelle.





Visions du monde autochtones sur les arbres et les forêts : les voies de la réconciliation





À propos de nous

Archipel Research and Consulting est une entreprise autochtone dont le siège social est situé dans la région de la capitale nationale et comptant des spécialistes en recherche d'un océan à l'autre au Canada et aux États-Unis.

Nous formons une équipe diversifiée dans le but de rapprocher les mondes du savoir. Les membres de l'équipe d'Archipel cumulent des années d'expérience de travail auprès des communautés autochtones et des nouveaux arrivants.



Aperçu de la séance

- 1. Les visions du monde autochtones et nos relations avec les arbres et la forêt.
- 2. Introduction aux appels à l'action de la CVR et à l'établissement de relations avec les Autochtones autour des forêts urbaines.
- 3. Analyse plus approfondie : Réflexion et discussion en groupe.



Comprendre les visions du monde

Occident:

- La pensée occidentale repose sur des notions anthropocentriques (anthropologie = étude de l'être humain).
- On croit que l'être humain est la créature la plus importante ou centrale de l'univers.
- L'anthropocentrisme sous-tend le capitalisme, notre appétit pour la croissance économique et la dégradation de l'environnement.

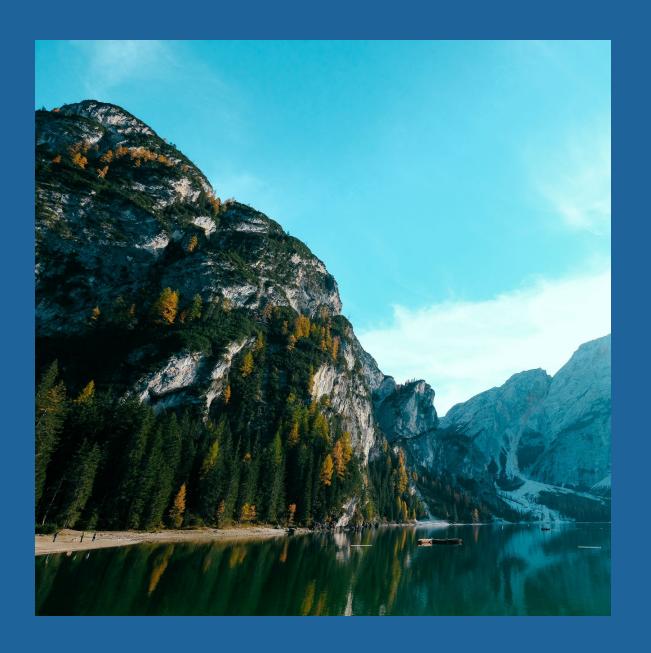
Autochtones

- Au cœ ur de tout : la relationnalité
- Selon le concept de relationnalité, les êtres humains ne sont qu'un composant d'un plus grand système de relations que nous entretenons (une partie de notre écosystème).
- Nous avons des responsabilités à l'égard de toutes nos relations.

Ces deux écoles de pensée sont souvent incompatibles.







Terra nullius et aménagement des terres

- Lorsque les colons sont arrivés, ils ont considéré que la terre n'appartenait à personne (que personne ne possédait la terre avant l'affirmation européenne de la souveraineté) et la doctrine de la découverte est devenue le fondement de la souveraineté de la Couronne, ce qui a eu pour effet d'éroder la présence des Autochtones sur leurs territoires.
- La souveraineté de la Couronne s'accompagnait d'idées coloniales sur la nature et la propriété.
- La nature est, par essence, autre qu'humaine; elle est distincte de nous (par exemple, les parcs provinciaux et nationaux).
- La propriété coloniale a le pouvoir de diviser la terre, ainsi que sa raison d'être et son utilisation.



La dislocation conséquente

Dans les années 1800, les Autochtones ont été contraints d'aller vivre dans les réserves, les collectivités du Nord et les pensionnats. La rafle des années 1960 et d'autres mécanismes sociaux avaient pour intention précise de chasser les Autochtones de leurs terres. « Notre objectif est de continuer jusqu'à ce qu'il n'y ait pas un seul Indien au Canada qui n'ait été absorbé par le corps politique... »

- Duncan Campbell Scott, bureaucrate canadien, 1920

PRÉOCCUPATIONS CONTEMPORAINES

Constamment en conflit:

- Le désir de voir les étendues sauvages sans les peuples autochtones
- La criminalisation des défenseuses et défenseurs des droits à la terre

Exemple: Dans l'affaire R. c. Van der Peet, rendue en 1996 par la CCD: la Nation Stó: lō s'est vu refuser le droit de vendre du poisson parce que le juge en chef Lamer l'a jugée basse sur l'échelle du développement social pour détenir des droits commerciaux parce que son mode de vie durable reposait sur une participation active au maintien de l'équilibre écologique.



Introduction aux appels à l'action de la CVR et à l'établissement de relations avec les Autochtones autour des forêts urbaines.



La Commission de vérité et réconciliation a été mise sur pied pour tenir compte des conséquences dévastatrices des politiques d'assimilation forcée et des mauvais traitements de toutes sortes. Publié en juin 2015, le rapport de la CVR comprenait 94 appels à l'action pour nous guider vers la réconciliation.

Les organisations des secteurs de la conservation et des forêts doivent contribuer activement à la réconciliation, en appuyant le rétablissement de relations adaptées au milieu avec les collectivités autochtones et en faisant progresser leurs priorités déterminées par elles-mêmes, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA).



Réconciliation et relations

[La réconciliation] exige que les fondements paternalistes et racistes du système des pensionnats soient rejetés comme base d'une relation continue. La réconciliation exige qu'une nouvelle vision, fondée sur un engagement envers le respect mutuel, soit définie. Il faut aussi comprendre que les répercussions les plus néfastes des pensionnats ont été la perte de fierté et de respect de soi des Autochtones, et le manque de respect que les non-Autochtones ont nourri à l'égard de leurs voisins autochtones. La réconciliation n'est pas un problème autochtone; c'est un problème canadien. Presque tous les aspects de la société canadienne pourraient devoir être réexaminés.

- Commission de vérité et réconciliation, 2015, p. vi

La DNUDPA et sa pertinence pour les travaux sur les forêts et la conservation



- Article 18:
- Les peuples autochtones ont le droit de participer à la prise des décisions qui peuvent avoir des incidences sur leurs droits, par l'intermédiaire de représentants de leur choix.
 - Mesure à prendre : Les organisations forestières et de conservation doivent veiller à ce que les collectivités autochtones dont les droits pourraient être touchés par les décisions en matière de gestion des ressources soient véritablement consultées.
- Article 32.1:
- Les peuples autochtones ont le droit d'établir des priorités touchant l'utilisation et le développement de leurs terres et territoires.
 - Mesure à prendre : Appuyer l'autodétermination des collectivités autochtones en matière de gestion forestière en établissant des partenariats avec elles pour prendre des décisions sur l'aménagement des terres qui respectent leurs priorités.

Appels à l'action de la CVR

- Appel à l'action 7 de la CVR :
- Élaborer des stratégies conjointes avec les communautés autochtones pour combler les écarts en matière d'éducation et d'emploi.
 - Mesure à prendre : Les organisations forestières et de conservation peuvent mettre en place des programmes de mentorat et de formation pour aider les jeunes Autochtones à faire carrière en gestion de l'environnement et des forêts.
- Appel à l'action 92.i de la CVR :
- Tenir des consultations significatives et obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones avant de lancer des projets de développement économique.
 - Mesure à prendre : Dans tout projet lié à la forêt ou à la conservation, on devrait dès les premières étapes inviter les collectivités autochtones à prendre part au processus de planification et veiller à ce que leur participation soit respectée et à ce que leur consentement soit obtenu, le cas échéant.
- Appel à l'action 92.ii de la CVR :
- Veiller à ce que les peuples autochtones aient un accès équitable aux emplois, à la formation et aux possibilités de formation.
 - Mesure à prendre : Fournir un soutien financier et des ressources aux collectivités autochtones pour qu'elles aient accès au perfectionnement des compétences, à la formation professionnelle et à des possibilités d'emploi à long terme dans le secteur forestier.



DÉCOLONISER NOS RELATIONS

Nouvel apprentissage:

- Notre perception de la nature
- puissance naturelle inhérente, capacité d'agir, caractère sacré et connectivité
- Notre concept de propriété
- Nous sommes en relation avec le monde naturel.
 La propriété se limite à une saison et aux avantages que nous partageons.

RÉFLEXION ET DISCUSSION EN GROUPE



Produits médicinaux

- Tabac
- Sauge
- Cèdre
- Foin d'odeur





Communiquer avec nous

- www.archipelresearch.com
- info@archipelresearch.com







En savoir plus

Pour approfondir l'apprentissage d'aujourd'hui, voici quelques ressources à consulter :

<u>Fiche d'information : Faire progresser</u>

<u>les relations entre les gouvernements</u>

et les communautés autochtones



Pour en savoir plus sur l'offre de financement du FMV dans le cadre du programme Croissance de la canopée des collectivités canadiennes



L'ensemble des diapositives, des feuilles de travail et des liens sont à votre disposition ici :

bit.ly/ccd-apprentissage



Faites-nous part de vos commentaires

Veuillez sortir votre téléphone



Scannez ce code

